



VILLE D'ENSISHEIM
Ville d'histoire, ville d'avenir

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA
SEANCE DU 29 FEVRIER 2016**

Présents :

M. **HABIG** Michel, Maire d'Ensisheim, Président

Mmes et MM. **KREMBEL** Philippe, **COCQUERELLE** Delphine, **SCHULTZ** Lucien, **GRICOURT-WEBER** Geneviève, **STURM** Christophe, **COADIC** Gabrielle, **TOMCZAK** François, *Adjoint*, **MARETS** Patric, **SOLOHUB MISSLAND** Pierrette, **HEGY** Patrice, **DELACOTE** Rémy, **MISSLIN** Christine, **KRASON** Philippe, **KUHLBURGER** Brigitte, **BECHLER** Philippe, **CARDONER** Anne-Laure, **THIRIET** Emmanuelle, **KHEDIMALLAH** Sabrina, **ELMLINGER** Carole, **SCHMITT** Muriel, **MORITZ** Nicolas, **LAMAS** Damien, **SANJUAN** José, **FUCHS** Evelyne, **DIRRENBERGER** Jean-Pierre, **DELEERSNYDER** Ludwig, **HOFFARTH** Catherine, **FISCHER** Gilles, *Conseillers Municipaux*.

Absente excusée : ,

Procurations : /

Secrétaire : **M. KREMBEL**, Adjoint au Maire

Présents également : **Mme SAUVE** Marie, Directrice Générale des Services
M..THIEBAUT Gilles, Directeur Général Adjoint

Presse : *Dernières Nouvelles d'Alsace*
Alsace

Auditeurs : 3

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal et la presse.

Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Constitution de la commission cimetièrè
5. Demande de reprise de sépultures
6. Débat d'Orientation Budgétaire 2016
7. Demande de subvention – Rénovation énergétique de l'éclairage public
8. Subvention pour coloration de façade
9. Règlement d'assainissement
10. Chasse : agrément d'un cinquième permissionnaire de M. Burger (lot n°4)
11. Chasse : nomination d'un estimateur de dégâts de gibier
12. Forêt : approbation de l'état d'assiette 2017
13. Forêt : état prévisionnel des coupes de bois 2016
14. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
15. Schéma de mutualisation
16. Divers

Point n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport de la séance du 14 décembre 2015.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- adopte le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.

Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Philippe KREMBEL, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- désigne M. Philippe KREMBEL en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, *Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 avril 2014, vous avez bien voulu confier à M le Maire, délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rends compte des décisions prises en vertu de cette délégation :

Décision n°28/2015 du 23 novembre 2015 : portant attribution et signature d'une mission de contrôle technique pour le Palais de la Régence au cabinet Dekra de Habsheim pour un montant de 5.380 € HT.

Décision n°29/2015 du 9 décembre 2015 : portant acceptation d'un devis ERDF pour la modification du réseau basse tension faubourg de Belfort, rue des Marronniers pour un montant de 18.976,20 € HT.

Décision n°30/2015 du 16 décembre 2015 : portant signature de l'avenant n°6 au marché d'exploitation de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et climatisation à la société Cofely pour une durée de 8 ans portant le marché initial de 142.496 € à 167.742,63 €.

Décision n°31/2015 du 28 décembre 2015 : portant attribution d'une ligne de crédit de trésorerie de 500.000 € au taux de 1,10 % auprès de la caisse d'épargne d'Alsace.

b) Droit de préemption

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain *19 déclarations d'intention d'aliéner* ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

Point n°4 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION CIMETIERE

Monsieur le Maire expose

Je vous propose de créer la commission cimetière qui sera chargée pour l'essentiel de la mise en œuvre de la procédure de reprise des tombes abandonnées.

Elle sera composée de huit conseillers, à savoir :

- 6 membres de la liste «Réussir l'Avenir »
- 1 membre de la liste « Groupe de M. Sanjuan »
- 1 membre de la liste « Ensisheim ma ville, notre ville »

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **autorise** M. le Maire à créer la commission cimetière

Sont nommés Lucien Schultz, Patric Marets, Patrice Hegy, Christine Misslin, Carole Elmlinger, Rémy Delacote, Ludwig Deleersnyder, Gilles Fischer comme membres de la commission.

Point n° 5 – DEMANDE DE REPRISE DE SEPULTURES

M. Schultz expose :

Il est proposé l'établissement de la liste des sépultures devant être reprises par la commune.

- ***Vu*** les procès-verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectués dans le cimetière communal d'Ensisheim.
- ***Vu*** la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon.
- ***Vu*** la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge la remise en état.
- ***Considérant*** que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon.
- ***Considérant*** que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs.

Le maire est autorisé à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

Cimetière d'Ensisheim

Carré A : A-01-003 Famille STOFFEL Martin
A-01-010/011/012/013 Famille GOETZ née FRICKER
A-02-011 Famille GOETZ Joseph
A-03-003 Famille ROTH Alexandre
A-03-005 Famille SCHOTT Emile
A-03-009/010/011 Famille MOYSES Louise
A-05-008/009/010 Famille DINICHERT Elise
A-07-003 Famille FRICKER Françoise

A-07-010/011 Famille PETER Ernest
A-08-010 Famille RAPP E.
A-10-013/015 Famille HEYSCH Auguste
A-12-002 Famille LABICHE Adolphe

Carré B : B-02-007 Famille BERNHARD Eugène

Carré C : C-01-012 Famille HEYSCH Auguste
C-02-008/009/010 Famille HABIG François Joseph
C-06-005/006/007/008/009/010/011 Famille MANN Xavier
C-06-012 Famille GROSS J Baptiste
C-07-006 Famille SAMSON Emile

Carré D : D-05-010/011 Famille ANCEL Charles
D-06-001/002 Famille BRUCKERT-PETER

Carré E : E-02-002 Famille GEIGER Clémentine
E-02-003/004 Famille MULLER née GEIGER
E-02-011/012 Famille RAPP Joseph
E-05-004 Famille COLOMBE - WIDMER Marie

Carré F : F-01-006 Famille CLAVE Camille
F-09-003 Famille GOEB François Antoine
F-09-004 Famille STOFFEL Martin

Carré G : G-04-009 Famille SEGI Alfred

Carré H : H-01-009 Famille KAUFFMANN Hubert
(voir photos fournies en date du 22/10/2015)

Je vous propose d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession dont les bénéficiaires n'ont plus usage.

Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour, jusqu'à leur réattribution à de nouveaux concessionnaires.

Après délibération,

***Le Conseil municipal,
à l'unanimité,***

- **approuve** la procédure de rétrocession à la commune des concessions identifiées ci-dessus.

Point n° 6 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Monsieur le Maire expose :

1. Le cadre réglementaire

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration de la République (ATR) prévoit que dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif, un débat ait lieu sur les orientations budgétaires, ceci dans les communes de 3 500 habitants et plus.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Cet article a modifié certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à sa forme et son contenu.

Ce débat doit s'appuyer sur un document présenté par le président de l'exécutif de la collectivité portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants).

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique débouchant sur un vote.

En 2016, la croissance de la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : la faiblesse du prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015.

En France, au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, l'année 2016 devrait être caractérisée par un léger rebond de +1,2%.

En 2015, le déficit reste sensiblement inchangé à 3,8% du PIB, néanmoins le cap de le ramener sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

La contribution des collectivités à la réduction des déficits publics va se poursuivre.

Après trois années de **gel des dotations** de l'Etat (de 2011 à 2013), une **baisse de 1,5 milliards d'euros** en 2014 pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), une **baisse de 3,67 milliards d'euros** en 2015, l'année 2016 verra une **nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros**.

Ainsi, pour la commune et depuis 2012, la perte cumulée de DGF s'élève à la somme de 811 000 euros comme détaillé ci-dessous :

		En euros					
		2012	2013	2014	2015	2016	
		1 115 000	1 096 000	1 019 000	852 000	682 000	Perte DGF
Pertes / 2012			-19 000	-96 000	-263 000	-433 000	-811 000

Dans le même temps, se poursuit le renforcement de la péréquation via le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Ce fonds augmente de 220 millions d'euros en 2016 pour atteindre un milliard d'euros. La ville d'Ensisheim appartient à la catégorie des collectivités contributrices au FPIC. Sa contribution au fonds pour 2016 est chiffrée à 75 000 € (incluant la participation à hauteur de 50% de la CCCHR).

Depuis 2012, l'augmentation de cette charge nouvelle pour la commune s'élève à la somme de 214 000 euros comme détaillé ci-dessous :

		En euros					
		2012	2013	2014	2015	2016	
		14 000	30 000	39 000	56 000	75 000	Charge FPIC
							214 000

A noter prise en charge 3CHR de 50% sinon charge nouvelle serait de 428 000 €

La perte totale pour la commune s'élève donc à 1 025 000 euros depuis 2012.

2. La stratégie de la collectivité

La ville d'Ensisheim, depuis 2008, a réalisé 28.8 millions d'euros de dépenses d'équipement et ceci en conservant un faible endettement, limité à 441 €/habitant alors que la moyenne des communes de sa strate démographique est de 932 €/habitant.

Ces résultats encouragent à poursuivre la même politique en créant les conditions nécessaires pour assurer à la fois :

- une bonne qualité de vie et de service aux habitants ;

- le soutien à l'activité et l'emploi avec un programme d'investissement qui participe au dynamisme économique local.

A. Maintenir un bon niveau d'épargne, malgré la baisse des recettes, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement

1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de nos charges de fonctionnement sur les exercices 2008 à 2015.

La commune d'Ensisheim se situe en deçà des ratios de sa strate démographique pour un niveau de service aux habitants élevé.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Total des charges de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	4 767	4 816	4 931	5 161	5 273	5 348	5 508	5 644	759	957
Dont Charges à caractère général	1 358	1 365	1 415	1 484	1 513	1 534	1 602	1 742	234	-
Dont Charges nettes de personnel	2 634	2 700	2 783	2 929	3 009	3 073	3 174	3 196	430	513

En milliers d'euros

L'augmentation globale des charges de fonctionnement entre 2014 et 2015 s'explique par :

- l'accroissement des charges à caractère général : + 140 000 €. Cette évolution s'explique par l'externalisation du nettoyage de l'école Rasser (40 000 €), la confection d'un livre sur la ville d'Ensisheim (35 000 €), l'augmentation des dépenses d'électricité (27 000 € inscrits en décision modificative) et le coût de la prise en charge par le SCOT de l'instruction des dossiers d'urbanisme (25 000 €).

- l'accroissement des charges nettes de personnel : + 22 000 €, limité à 0.7% en particulier du fait des transferts de charges sur le chapitre des « charges à caractère général » comme indiqué ci-dessus.

Pour l'année 2016 :

Globalement, les charges de fonctionnement augmenteront d'environ 1.3% en 2016 par rapport à 2015.

L'évolution des principaux postes de charge de la collectivité sera la suivante :

- les charges à caractère général :

L'augmentation de ces dépenses est de 2.5%. Est prévu sur ce chapitre le solde du coût de la confection du livre sur Ensisheim (25 000 €), hors cet élément exceptionnel, l'augmentation prévisionnelle est de 1.1%.

- les charges de personnel :

Ces charges seront en hausse de 0.8% : cette évolution prend en compte le glissement GVT (glissement vieillesse technicité) et le maintien du gel du point d'indice des fonctionnaires.

La collectivité accentue sa politique en faveur de la formation des plus jeunes avec le maintien de son engagement en faveur de l'apprentissage ; six apprentis travaillent dorénavant au sein de la collectivité.

- les autres charges :

Elles restent stables. Elles sont composées pour l'essentiel par les subventions aux associations et au CCAS (115 000 €), ainsi que la participation au financement du SDIS (182 000 €). La ville continuera à apporter son soutien financier et logistique aux différents partenaires qui animent la vie locale ou concourent à la mise en œuvre d'une politique sociale adaptée aux besoins des plus fragiles de nos concitoyens.

- les charges financières :

Le budget prévisionnel 2016 sera de 110 000 € contre 120 000 au budget précédent.

- les atténuations de produits :

Elles concernent le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La participation de la commune s'est élevée à 56 000 € en 2015, la communauté de communes du centre Haut Rhin ayant pris en charge d'une manière dérogatoire 50 % du montant incombant aux communes membres. Nous estimons le montant de notre participation au FPIC à 75 000 € (incluant l'aide CCHR de 50%) en 2016.

Le budget de charges de fonctionnement prévisionnel pour 2016 pourrait s'établir comme suit :

En euros	Budget 2015	Budget 2016	Var
Charges à caractère général	1 756 000	1 800 000	2,5%
Charges brutes de personnel	3 412 000	3 440 000	0,8%
Autres charges	593 000	594 000	0,2%
Charges financières	120 000	110 000	-8,3%
Atténuation de produits	60 000	75 000	25,0%
TOTAL DEPENSES	5 941 000	6 019 000	1,3%

2. La baisse continue des recettes de fonctionnement

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de nos produits de fonctionnement sur les exercices 2008 à 2015.

Après avoir connu une progression régulière jusqu'en 2012, nos produits diminuent depuis et retrouvent des montants identiques aux années 2008-2009.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Total des produits de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	7 589	7 192	7 539	7 804	9 107	8 107	7 487	7 454	1 002	1 177
Hors éléments exceptionnels	7 124	7 192	7 296	7 476	7 492	7 398	7 487	7 285		
Dont impôts et taxes	4 028	4 104	4 367	5 278	5 560	5 555	5 582	5 662	761	703
Dont dotation de l'Etat	2 591	2 537	2 383	1 921	1 584	1 494	1 474	1 303	175	314

En milliers d'euros

Dont 465 Keuros de vente de terrains en 2008

Dont 243 Keuros de vente ex mairie en 2010

Dont 1 415 Keuros de BEA PSIG en 2012

Dont 709 Keuros de vente de terrains en 2013

Les recettes liées aux impôts et taxes augmentent de 1.4% entre 2014 et 2015 du fait de l'augmentation des bases.

A l'inverse, la baisse des dotations de l'Etat entre 2014 et 2015 s'accélère et s'explique par la diminution de la DGF de 167 000 euros (1 019 000 € en 2014, 852 000 € en 2015).

Globalement les produits issus de la fiscalité et des dotations de l'Etat d'un montant de 7 056 000 € en 2014 diminuent de 91 000 € pour atteindre la somme de 6 965 000 € en 2015.

Pour l'année 2016 :

Globalement, les produits de fonctionnement vont baisser de 1,4% en 2016 par rapport à 2015.

En 2016, l'évolution des principaux postes de produits de la collectivité sera la suivante :

- les impôts et taxes : **les taux d'imposition communaux, qui sont les mêmes depuis 1986, n'augmenteront pas.** Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière seront reconduits ;

- comme chaque année depuis le transfert de la fiscalité économique, la communauté de communes du centre Haut Rhin versera à la ville une Attribution de Compensation fixée à 3 014 000 €.

L'augmentation globale de 1.1% est liée à la hausse des bases locatives dont la revalorisation proposée par la loi de finances est de 1.0%.

- les dotations de l'Etat sont estimées en baisse de 12.3%. Nous prévoyons en particulier une baisse de la DGF de 20% (soit – 170 000 € par rapport à 2015), conséquence de la baisse annoncée par le gouvernement des dotations aux collectivités territoriales dans le cadre de son plan d'économies.

- les produits de gestion courante seront équivalents en 2016 à ceux de 2015.

Le budget de produits de fonctionnement prévisionnel pour 2016 est évalué comme suit :

En euros	Budget 2015	Budget 2016	Var
Impôts et taxes	5 638 000	5 698 000	1,1%

Dotations et subventions	1 271 000	1 115 000	-12,3%
Produit gestion courante	456 000	452 000	-0,9%
Atténuation de charges	30 000	30 000	0,0%
TOTAL RECETTES	7 395 000	7 295 000	-1,4%

3. Le maintien d'un bon niveau d'épargne

La situation financière de la commune reste satisfaisante : en effet, l'autofinancement 2015 ressort à 231 €/habitant.

Cependant, il diminue, conséquence de l'augmentation des charges et de la baisse des dotations de l'Etat.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Autofinancement courant dégagé par la Ville	2 488	2 437	2 402	2 642	3 760	2 143	2 071	1 718	231	252
Hors éléments exceptionnels	2 488	2 437	2 402	2 314	2 345	2 143	2 071	1 718		

En milliers d'euros

Dont 328 Keuros de doublon FDPTP et FNGIR en 2011

Dont 1 415 Keuros de BEA PSIG en 2012

L'autofinancement diminue de 350 k€ par rapport à 2014, ceci s'explique comme évoqué précédemment par la hausse des charges de 140 k€ d'une part et la baisse des recettes de 210 k€ d'autre part.

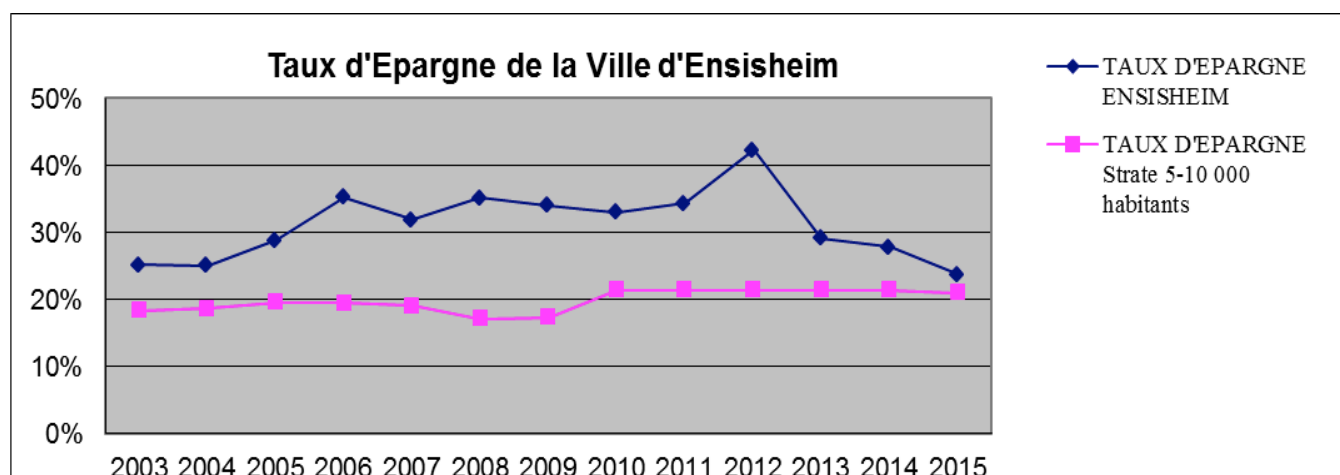
Le taux d'épargne conditionne les capacités financières à investir, il reflète l'aptitude à dégager des ressources sur la section de fonctionnement afin de financer sans emprunter une partie des nouveaux investissements.

Celui de la commune (rapport entre l'autofinancement et les recettes de fonctionnement) supérieur à 20% depuis 2003, se situe encore au-dessus de la moyenne de la strate démographique.

Cependant, il tend à s'en rapprocher du fait de la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation en parallèle du FPIC.

Ainsi, en 2011, notre autofinancement était de 2 314 000 euros. Depuis, la baisse de la DGF est de 433 000 euros, le FPIC a augmenté de 75 000 euros soit au total une perte de 508 000 euros.

Sans ces deux éléments, l'autofinancement 2015 aurait été de 2 226 000 euros, comparable à celui de 2011.



B. Le maintien d'un bon niveau d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

La capacité d'investissement diminue donc, la commune gardant tout de même des marges de manœuvre grâce à son faible endettement.

La ville dispose également, d'une bonne visibilité de ses investissements à travers l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement actualisé régulièrement.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de nos dépenses d'investissement sur les exercices 2008 à 2015.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Total des investissements	4 792	3 244	5 404	4 274	5 740	4 652	3 001	2 707	364	413
Dont dépenses d'équipement	4 343	2 368	5 071	3 833	5 010	3 738	2 210	2 177	293	311

En milliers d'euros

Nos dépenses d'équipement, qui participent au soutien de l'économie locale, sont de 293 € par habitant soit une somme équivalente à la moyenne de sa strate démographique.

En 2015, **nos dépenses d'équipement se sont élevées à 2,2 millions d'euros**. Elles ont principalement concerné des travaux de voirie, des travaux dans nos écoles et dans les bâtiments communaux.

L'année 2015 a également permis la mise en place à un rythme accéléré du programme de vidéo protection, l'harmonisation de la signalétique et la fin des études portant sur la restructuration de l'école des Mines Prés fleuris.

Pour l'année 2016 :

La stratégie de la collectivité vise à réaliser les équipements en adéquation avec les besoins de la population, qui positionnent la ville comme un pôle structurant.

Dans cet esprit, seront entrepris en 2016 les travaux de rénovation de l'école des Mines Prés fleuris : ils débiteront dès cet été pour permettre la rentrée scolaire de septembre 2017 dans les nouveaux locaux. Le projet s'élève à la somme de 3 700 000 euros TTC.

Le projet de transformation de l'ancienne école maternelle Baldé en une médiathèque se poursuivra avec le choix d'un programmiste.

L'entretien du patrimoine immobilier de la collectivité se poursuivra avec des travaux dans le patrimoine bâti de la communes (mises aux normes, travaux de rénovation diverses, économies d'énergie).

Les travaux en lien avec l'accessibilité vont débiter dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) que vous avez approuvé lors du conseil municipal du 26 octobre 2015. Ce programme se poursuivra jusqu'en 2021.

Les travaux de voirie Faubourg de Belfort seront également entrepris dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté de communes du centre Haut-Rhin.

Enfin, et comme chaque année, le renouvellement des outils de travail des services municipaux (parc automobile, matériel et outillage, informatique, matériel divers) sera poursuivi.

2. Les recettes d'investissement

La stratégie de maintien d'un faible endettement menée depuis de nombreuses années est payante alors que les baisses de dotations de l'Etat s'accroissent et que les subventions d'investissement se font rares.

L'endettement de la Ville reste limité grâce à une politique rigoureuse de gestion de ses ressources financières.

Il se caractérise par son faible niveau, soit 441 €/habitant fin 2015 (au niveau national, la dette moyenne des communes de la même strate démographique est de 932 €/habitant).

A noter également que le taux d'intérêt moyen de remboursement de la dette communale est de 2.80% (moyenne constatée des taux fixes et variables sur les emprunts contractés).

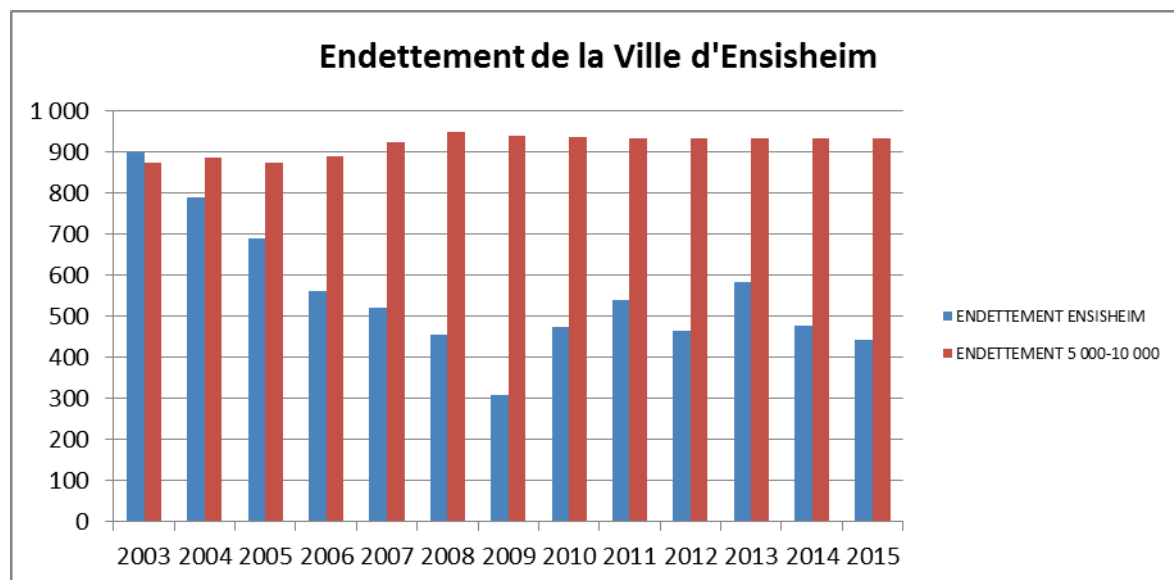
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ensisheim (euros par hab)	Moyenne de la strate
Remboursement du capital	449	876	333	441	550	634	661	530	-	-
Contraction d'emprunt			1 500	1 000		1 500		260		
Encours de la dette au 31/12	3 046	2 170	3 337	3 896	3 346	4 212	3 550	3 280	441	932
Charges financières	157	95	59	110	128	126	121	101	14	35

En milliers d'euros

En 2015, la Ville a contracté un emprunt de 260 000 euros à taux 0 auprès de la CDC. Il sera remboursable en deux échéances de 130 000 euros chacune en décembre 2016 et avril 2017.

Cette opportunité permet de disposer de l'équivalent d'une ligne de crédit de trésorerie sur 2016 à coût nul.

Vous trouverez sur le graphique ci-dessous l'évolution de l'endettement de la ville. Depuis 2004, il est inférieur à la moyenne de sa strate démographique et l'écart n'a fait que s'accroître depuis :



3. Conclusion

Dans un contexte de réduction des ressources, conséquence de la baisse de la DGF et de l'augmentation du FPIC, la ville entend poursuivre la démarche menée depuis plusieurs années.

Elle s'appuie sur une approche pluriannuelle, permettant de calibrer les projets communaux à nos capacités financières.

Cette stratégie préserve les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation de projets pertinents pour l'avenir de la ville et le bien être de ses habitants.

L'année 2016 s'inscrit dans cette continuité : la réalisation des programmes d'équipements nécessaires aux besoins de la population se fera tout en continuant à maîtriser notre endettement.

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **approuve** les orientations budgétaires 2016.

Point n°7 - DEMANDE DE SUBVENTION – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL – ADOPTION DE L'OPERATION ET DES MODALITES DE FINANCEMENT

M. le Maire expose :

Le Syndicat Mixte du Pays Rhin - Vignoble - Grand-Ballon a été déclaré lauréat en février 2015 de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Cette distinction a pour conséquence de permettre aux communes du territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets d'efficacité énergétique.

C'est pourquoi le Syndicat Mixte du Pays Rhin — Vignoble — Grand-Ballon lance à son tour un appel à projets aux collectivités qui ont des programmes de rénovation énergétique de leur éclairage public, avec pour objectif une réduction de 40% minimum de la consommation en kWh par an et par point lumineux.

Ces projets doivent connaître un démarrage effectif avant le 31 décembre 2017 et prendre fin au plus tard trois ans après la date de signature de la convention, soit fin 2018.

La Ville d'Ensisheim envisage de réaliser de tels travaux et de s'inscrire dans le dispositif proposé.

Le programme de la Ville concerne la rénovation de 50 points lumineux existants situés quartier Château/Rasser. Les modèles d'éclairage concernés consomment actuellement 472 kWh/an par unité. Après rénovation la consommation de chaque point lumineux sera de 260 kWh/an, soit un ratio d'économie de plus de 40 %.

Le coût total du projet est de 27 560 € HT et sa réalisation prévue en 2016.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes			
Opération	Coût total € HT	Organisme financier	Subvention 250 € HT par point lumineux	Fonds propres Ville	Total
Rénovation éclairage résidentiel	27 560,00	TEPCV	12 500,00	15 060,00	27 560,00

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **autorise** M. le Maire à engager les démarches pour s'inscrire dans ce nouveau dispositif.

Point n° 8 - SUBVENTIONS POUR COLORATION DE FAÇADE

M. le Maire expose :

Des demandes de subvention ont été déposées en Mairie pour des travaux de coloration de façades, conformément aux principes arrêtés par le Conseil Municipal lors de ses séances du 29 mars 1999, 22 avril 2002, 26 janvier 2009 et 22 novembre 2013.

Les requêtes ont été présentées par :

Madame Irène SCHLOESSER

22, rue de Réguisheim

1 logement

- Année de construction de l'immeuble : 1932
- Année de la dernière mise en peinture : 1980

Plafond subventionnable : 6 100,00 €

Montant des travaux réalisés : 9 159,04 €

Taux de subvention : 7,5 %

Montant de la subvention : 457.50 €

Madame Lucette COQUIBUS

17, rue des Sorbiers

1 logement

- Année de construction de l'immeuble : 1980
- Année de la dernière mise en peinture : 1980

Plafond subventionnable : 6 100,00 €

Montant des travaux réalisés : 8 500,00

Taux de subvention : 7,5 %

Montant de la subvention : 457,50 €

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **accorde** le montant des subventions susvisées aux bénéficiaires ;
- les crédits sont prévus au compte 20422 du budget.

Point n° 9 – ADOPTION D'UN REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Monsieur STURM expose :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales le règlement d'assainissement est obligatoire et il constitue le seul document opposable aux usagers et est de ce fait indispensable.

Les diverses réglementations et usages ayant considérablement évolués, il convient aujourd'hui, de faire adopter un tel règlement, qui stipule les règles de fonctionnement du service, permet de clarifier les relations avec les usagers, et de prévenir ainsi les contentieux, en précisant les droits et obligations de chacun.

Ce règlement est destiné à être transmis :

- ✓ à chaque habitant ;
- ✓ aux entreprises implantées dans la Ville ;
- ✓ aux aménageurs dans le cadre de la délivrance du permis de construire.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **émet un avis favorable** à la proposition ci-dessus.

Point n°10 : AGREMENT DU CINQUIEME PERMISSIONNAIRE DE M. BURGER HENRI (lot n°4)

M. le Maire expose :

L'article 20.1 du cahier des charges de la chasse communale stipule que la personne physique détentrice du droit de chasse sur un lot peut s'adjoindre des permissionnaires. Les permissionnaires, sur demande du détenteur du droit de chasse sont agréés par le ou les conseils municipaux après avis de la commission communale ou intercommunale consultative de la chasse.

La condition de distance décrite à l'article 6.1 (lieu de séjour situé à moins de 100 km à vol d'oiseau du territoire de chasse) s'applique au groupe constitué par le locataire et ses permissionnaires ; dans ce cas, au moins 66% des personnes devront satisfaire à cette condition de distance. Les permissionnaires devront également présenter les documents prévus à l'article 6 du cahier des charges.

Le nombre de permissionnaires sur un lot, ne pourra être supérieur à 5 (cinq) pour les lots de chasse d'une superficie inférieure ou égale à 400 hectares.

M. Henri BURGER, propriétaire du lot de chasse communale n° 4 a obtenu par délibération du 26 mai 2015 l'agrément en qualité de permissionnaires de :

- ROUSSEAU Jean-Claude demeurant 6, rue de Belfort 68190 à ENSISHEIM,
- BURGER Jeanine demeurant 84, Avenue Bruat 68270 RUELISHEIM,
- SCHWIMMER André demeurant 45, rue de la Doller 68260 à KINGERHSEIM,

- DERLER Jean-Marc demeurant 21, rue de Sausheim 68110 à ILLZACH,

Il demande l'agrément de M. BURGER Jean-Philippe demeurant 15d, rue de Delle 68210 à MAGNY.

Ce permissionnaire satisfait à l'ensemble des conditions susvisées fixées dans le cahier des charges.

VU le respect de la condition de distance visée à l'article 6.1 du cahier des charges par M. BURGER Jean-Philippe,

VU la présence des documents prévus à l'article 6 du cahier des charges fournis par M. BURGER Jean-Philippe,

VU que le nombre de permissionnaires est porté à 5 pour le lot n°4 d'une superficie égale à 318.54 hectares,

VU l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse en date du 3 février 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Développement Durable, Agriculture et Forêt du 18 février 2016,

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
Par 28 voix Pour, 1 Abstention (Mme Hoffarth),***

- **autorise M. le Maire ou son adjoint délégué** à signer tout document en rapport avec la présente délibération et délivre l'agrément du cinquième permissionnaire de M. BURGER Henri : M. BURGER Jean-Philippe.

Point n°11 : NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIERS AUTRES QUE LES SANGLIERS

M. le Maire expose :

Aux termes de l'article R. 429-8 du Code de l'Environnement et de l'article 28 du cahier des charges des chasses communales pour la période allant du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, il appartient à chaque commune, au début de la période de location de la chasse et pour la durée du bail, de désigner un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que le sanglier.

L'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine sur une liste arrêté le 22 septembre 2008.

Je vous propose de nommer M. Joël GRABER demeurant 15, rue de sapins 68190 RAEDERSHEIM. Il a déjà assuré le rôle d'estimateur durant la période de location précédente.

Conformément aux instructions en vigueur, cette désignation a été portée à la connaissance des locataires de la chasse qui ont donné leur accord.

VU que M. Joël GRABER figure sur la liste fixée par arrêté du 22 septembre 2008 et réside dans une commune voisine ;

VU l'accord donné par M. Joël GRABER pour occuper cette fonction pour la nouvelle période de location de la chasse le 10 février 2016 ;

VU les accords donnés par les locataires de chasse pour que M. Joël GRABER occupe cette fonction pour la nouvelle période de location de la chasse :

- le 17 février 2016 concernant Monsieur NUSSBAUMER Roland (lot n°1) ;
- le 28 janvier 2016 concernant Madame WOLFGANG Fernande (lot n°2) ;
- le 5 février 2016 concernant Monsieur Thierry PEUGEOT (lot n°3) ;
- le 4 février 2016 concernant Monsieur BURGER Henri (lot n°4);

VU l'avis de la Commission Développement Durable, Agriculture et Forêt du 18 février 2016.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **autorise M. le Maire ou son adjoint délégué** à nommer par arrêté municipal Monsieur Joël GRABER demeurant 15, rue des sapins 68190 à RAEDERSHEIM en qualité d'estimateur des dégâts de gibier pour la nouvelle période de chasse 2015/2024.

- **Point n° 12 – O.N.F. – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2017**

-

- ***M. SCHULTZ expose :***

-

- L'ONF (Office Nationale des Forêts) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes".

-

- Ce dernier permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part les parcelles forestières à marteler dans les groupes d'amélioration et d'autre part les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels dans les groupes de régénération.

-

- Des modifications de ce programme peuvent cependant être envisagées (annulation, ajournement ou anticipation) compte tenu de l'état du peuplement ou à la demande du propriétaire.

-

- L'article 12 de la " charte de la forêt communale", cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du Conseil Municipal.

-

- Il est précisé que cette approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront portées sur l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2016.

-

- Je vous propose d'approuver l'état d'assiette 2017 pour les parcelles suivantes :

-

UPC DU PROGRAMME 2017						
Forêts	N°des parcelles	Surface en ares	Nature technique de la coupe	Coupes reportées des années antérieures	Coupes à reporter aux années ultérieures	Mode de vente prévus
ENSISHEIM	3633	2,25	Regénération			
ENSISHEIM	3634	1,65	Regénération			
ENSISHEIM	3635	7,75	Amélioration			
UPC DU PROGRAMME 2016 SUPPRIMEES						
Forêts	N°des parcelles	Surface en ares	Nature technique de la coupe	Coupes reportées des années antérieures	Coupes à reporter aux années ultérieures	Mode de vente prévus
ENSISHEIM	26	0,70	Taillie sous futaie			

- VU l'avis de la Commission Développement Durable, Agriculture et Forêt du 18 février 2016,
- **Après délibération,**
-
- *Le Conseil Municipal,*
- *à l'unanimité,*
-
- **fait sienne** la proposition sus-visée.
-

Point n° 13 – FORET – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES DE BOIS 2016 et PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX POUR 2016

M. SCHULTZ expose :

L'ONF a établi l'état prévisionnel des coupes de bois ainsi que le programme des travaux en forêt communale pour l'exercice 2016.

Prévision des coupes de bois 2016 :

Le volume des bois d'œuvre, bois industriels, bois de chauffage et coupe sur pied s'élève à 607 m3 dont 110 m3 de bois d'œuvre et 497 m3 de bois non façonné. Le budget prévisionnel se présente comme suit :

Valeur des bois vendus	18 210,00	
Travaux d'exploitation		6 170,00
Total	18 210,00	6 170,00
Solde net des produits HT	12 040,00	

Le programme d'action pour l'année 2016 portera sur les travaux d'investissement suivants détaillé dans le devis transmis par l'ONF :

- Maintenance (754.11 euros H.T)
- Sylviculture (5 047.92 euros H.T)
- D'infrastructure (720 euros H.T)
- De lotissement (3 362.65 euros H.T)

Ces travaux d'investissement représentent une dépense totale de 9 884.68 euros H.T. soit un montant de **11 041.15 euros T.T.C.**

L'estimation de l'exploitation forestière pour l'exercice 2016 présentera un solde positif de 12 040 – 9 884.68 = **2 155.32 euros H.T.** A cette somme, il conviendra d'ajouter le produit de location de la forêt pour la chasse s'élevant à 2 072,00 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

VU l'avis de la Commission Développement Durable, Agriculture et Forêt du 18 février 2016,

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **approuve** l'état prévisionnel des coupes 2016 susvisé ;
- **approuve** le programme des travaux 2016 ;
- **charge** M. le Maire ou son Adjoint délégué de signer et approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

**Point n°14 - MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE
SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE
LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

M. le Maire expose :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, la commune d'Ensisheim avait voté au Conseil Municipal du 15 septembre 2014, à l'unanimité, un soutien à l'action de l'Association des Maires de France.

L'AMF demande que, à présent, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),

- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
Par 27 voix Pour, 2 Abstentions (M. Fischer, Mme Hoffarth),***

- **soutient** l'action de l'Association des Maires de France.

Point n° 15 – VALIDATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire expose :

En 2010, la loi de réforme des collectivités territoriales a introduit l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services, il s'agit pour le président de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin de réaliser un diagnostic et de formuler des propositions dans ce rapport.

Le schéma de mutualisation a été approuvé par le Conseil Communautaire du Centre Haut-Rhin le 3 décembre 2015 et les communes membres disposent de trois mois pour donner leur avis.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **donne** un avis favorable au schéma de mutualisation.

Point n° 16 – DIVERS ET INFORMATIONS

a) MANIFESTATIONS

- du 2 au 26 mars : exposition « Désobéir pour sauver des policiers et gendarmes français juste parmi les nations » à la bibliothèque.
- le 5 mars à 20 heures : Concert « portrait de femmes » à la régence.
- le 17 mars à 20 heures : Spectacle « de la poussière et des étoiles » à la régence.
- le 24 mars à 20 heures : Les jeudis de l'Ouïe « Rome capitale de la Chrétienté » à la régence.
- le 29 mars à 19 heures : audition de musique actuelle à la Régence.

b) **CONSEIL MUNICIPAL**

- Commissions réunies le 21 mars et Conseil Municipal le 29 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Premier Adjoint clôt la séance à 21 heures et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune
d'Ensisheim de la séance du 29 février 2016**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Constitution de la commission cimetièrè
5. Demande de reprise de sèpultures
6. Dèbat d'Orientation Budgètaire 2016
7. Demande de subvention – Rènovation ènergètique de l'èclairage public
8. Subvention pour coloration de façade
9. Règlement d'assainissement
10. Chasse : agrèment d'un cinquième permissionnaire de M. Burger (lot n°4)
11. Chasse : nomination d'un estimateur de dègâts de gibier
12. Forèt : approbation de l'état d'assiette 2017
13. Forèt : ètat prèvisionnel des coupes de bois 2016
14. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
15. Schéma de mutualisation
16. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire		
Philippe KREMBEL	1 ^{er} Adjoint		
Delphine COCQUERELLE	2 ^{ème} Adjointe		
Lucien SCHULTZ	3 ^{ème} Adjoint		
Geneviève GRICOURT-WEBER	4 ^{ème} Adjointe		
Christophe STURM	5 ^{ème} Adjoint		
Gabrielle COADIC	6 ^{ème} Adjointe		

François TOMCZAK	7 ^{ème} Adjoint		
Patric MARETS	Conseiller municipal		
Pierrette SOLOHUB-MISSLAND	Conseillère municipale		
Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Rémy DELACOTE	Conseiller municipal		
Christine MISSLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal		
Brigitte KUHLBURGER	Conseillère municipale		
Philippe BECHLER	Conseiller Municipal		
Anne-Laure CARDONER	Conseillère municipale		
Emmanuelle THIRIET	Conseillère municipale		

Sabrina KHEDIMALLAH	Conseillère municipale		
Carole ELMLINGER	Conseillère municipale		
Muriel SCHMITT	Conseillère municipale		
Nicolas MORITZ	Conseiller municipal		
Damien LAMAS	Conseiller municipal		
José SANJUAN	Conseiller municipal		
Evelyne FUCHS	Conseillère municipale		
Jean-Pierre DIRRENBERGER	Conseiller municipal		
Ludwig DELEERSNYDER	Conseiller municipal		
Catherine HOFFARTH	Conseillère municipale		
Gilles FISCHER	Conseiller municipal		